



FONDATION
DES ACADÉMIES MUSICALES

5, RUE DE LA PLUME AU VENT
02350 LIESSE NOTRE DAME

contact@fondationdesacademiesmusicales.fr

Merci de libeller votre chèque
à l'ordre de :
Fondation des Académies Musicales
et de le renvoyer à l'aide de l'enveloppe
retour pré-affranchie ci-jointe ou à :
25, RUE SAINTE-ISAURE
75018 PARIS

Je peux aussi effectuer mon don

• **par virement :**

Bénéficiaire :

Fondation des Académies Musicales

RIB : 30066 10241 00010671934 19

CIC PARIS Voltaire

89 Boulevard Voltaire – 75011 Paris

IBAN :

FR76 3006 6102 4100 0106 7193 419

BIC : CMCIFRPP

• **ou par internet :**

www.fondationdesacademiesmusicales.fr

OUI, JE VEUX SOUTENIR LA FONDATION DES ACADÉMIES MUSICALES

JE FAIS UN DON IMMÉDIAT

80 €

100 €

150 €

JE FAIS UN DON EXCEPTIONNEL

500 €

1000 €

AUTRE :.....€

**DÉDUISEZ
JUSQU'À 75 %
DE VOTRE DON
DE VOS IMPÔTS**
(voir au verso)

Je souhaite obtenir un reçu fiscal par retour de courrier :

pour réduire mon **impôt sur le revenu** de 66% du montant de mon don

pour réduire l'**IS de mon entreprise** de 60% de mon don, dans la limite de 0,5% du CA

pour réduire mon **IFI** de 75% du montant de mon don, dans la limite de 50 000 euros

FAM1711BDS1

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en vous adressant à la Fondation des Académies Musicales - 25, rue Sainte-Isaure - 75018 Paris. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre



FONDATION
DES ACADÉMIES MUSICALES

5, RUE DE LA PLUME AU VENT
02350 LIESSÉ NOTRE DAME



UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

La Fondation des Académies Musicales est une fondation abritée par la Fondation pour l'école, reconnue d'utilité publique par le décret du 18 mars 2008.

VOS RÉDUCTIONS D'IMPÔTS POUR SOUTENIR VOTRE GÉNÉROSITÉ

• 66 % sur l'impôt sur le revenu

Quelle que soit la forme de votre don vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

• 75 % sur IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)

Si vous êtes assujettis à l'IFI, vous pouvez déduire 75 % dans la limite de 50 000 € de cet impôt.

Je donne	Soit après déduction Impôt sur le revenu	Soit après déduction IFI
100 €	33 €	25 €
200 €	66 €	50 €
500 €	165 €	125 €

VOUS POUVEZ SOUTENIR LA FONDATION DE MILLE AUTRES MANIÈRES :

- **Particuliers** : legs (avec exonération de droits de succession, donations, donations temporaires d'usufruit, droits d'auteur, assurance-vie).
- **Entreprises** : mécénat de compétence, mécénat en nature, arrondi sur salaire, produit partage. Vous pouvez déduire 60 % du montant du don effectué dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires.

POUR TOUT DON DE PLUS DE 150 €,

La fondation sera heureuse de vous offrir le tout premier CD de l'Académie Musicale de Liesse : Œuvres et vêpres à Notre Dame de Liesse

